

Quel est le lien entre les financements publics et l'application obligatoire de la convention SAS ?

Réponse courte

Le lien entre les **financements publics** et l'application obligatoire de la **convention collective SAS** réside dans le fait que tout employeur du **secteur d'aide et de soins et du secteur social** qui bénéficie, directement ou indirectement, d'un **financement public** doit obligatoirement appliquer la convention SAS. Cette obligation s'impose quel que soit le **statut juridique** de l'employeur, dès lors que l'activité exercée relève du champ d'application de la convention et que l'établissement reçoit des **fonds publics**.

L'application de la convention SAS est **vérifiée lors de l'octroi**, du renouvellement ou du contrôle des financements publics, et les **conventions de financement** conclues avec l'État ou les communes comportent systématiquement une clause imposant le respect de la convention.

Définition

La **convention collective SAS** (secteur d'aide et de soins et du secteur social) est une convention collective de travail conclue entre les **organisations patronales** (COPAS, DLJ, FEDAS) et **syndicales** (OGBL, LCGB) représentatives du secteur d'aide et de soins et du secteur social au Luxembourg. En vigueur du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, elle fixe les conditions de travail, de rémunération, d'organisation du travail et de protection sociale applicables aux salariés des établissements relevant de ce secteur.

L'application obligatoire de la convention SAS résulte de sa **déclaration d'obligation générale par règlement grand-ducal**, approuvée en Conseil de gouvernement du 31 janvier 2025, ce qui impose son respect à tous les employeurs relevant de son champ d'application, y compris ceux bénéficiant de **financements publics**.

Questions fréquentes

Comment est vérifiée l'application de la convention SAS pour les organismes financés publiquement ?

L'application de la convention SAS est vérifiée lors de l'octroi, du renouvellement ou du contrôle des financements publics. Les conventions de financement comportent systématiquement une clause imposant le respect de la convention. Les contrôles incluent une vérification préalable lors de la demande, des audits périodiques des pratiques RH, et la vérification des bulletins de paie et classifications.

Quelles sont les conséquences du non-respect de la convention SAS pour un employeur financé publiquement ?

Le non-respect de la convention SAS expose l'employeur à des risques majeurs : suspension ou retrait du financement public, sanctions administratives, obligations de régularisation et litiges prud'homaux. En cas de contrôle administratif, d'audit ou de plainte, l'employeur doit pouvoir justifier de sa conformité avec les dispositions conventionnelles.

Quels documents les employeurs doivent-ils tenir à disposition pour prouver leur conformité à la convention SAS ?

Les employeurs doivent conserver pendant 5 ans minimum : les contrats de travail conformes à la convention SAS, les bulletins de paie respectant les grilles salariales, les registres de temps de travail selon le PTI (plan de travail individuel), et les justificatifs de classification des salariés. Ces documents peuvent être demandés lors de tout contrôle administratif.

Quels employeurs doivent obligatoirement appliquer la convention collective SAS au Luxembourg ?

Tout employeur du secteur d'aide et de soins et du secteur social qui bénéficie, directement ou indirectement, d'un financement public doit obligatoirement appliquer la convention SAS. Cette obligation s'impose quel que soit le statut juridique de l'employeur (association, fondation, société), dès lors que l'activité exercée relève du champ d'application de la convention et que l'établissement reçoit des fonds publics de l'État, des communes ou d'autres entités publiques luxembourgeoises.

Conditions d'exercice

L'obligation d'appliquer la convention SAS concerne tout employeur du **secteur d'aide et de soins et du secteur social** qui bénéficie, directement ou indirectement, d'un **financement public**, qu'il soit total ou partiel, de la part de l'**État**, des **communes** ou d'autres entités publiques luxembourgeoises.

Cette obligation s'applique **indépendamment de la forme juridique** de l'employeur (association, fondation, société, etc.), dès lors que l'activité exercée relève du **champ d'application matériel** de la convention SAS et que l'établissement reçoit des fonds publics pour la réalisation de ses missions. L'extension de la convention s'impose également aux **sous-traitants** et prestataires si leurs activités sont incluses dans le champ conventionnel.

Champ d'application matériel : La convention règle les conditions de travail et de rémunération de tous les salariés sous contrat de travail dans une entreprise ou partie d'entreprise luxembourgeoise ou étrangère dispensant à titre principal et non occasionnel des prestations d'accueil et d'hébergement de jour et/ou de nuit de plus de trois personnes simultanément ou des prestations de consultation, d'aide, de soins, d'assistance, de guidance, de formation sociale, d'animation ou d'orientation professionnelle.

Modalités pratiques

L'application obligatoire de la convention SAS est vérifiée lors de l'octroi, du renouvellement ou du contrôle des financements publics. Les conventions de financement ou d'agrément comportent systématiquement une clause imposant le respect de la convention SAS.

Étape de contrôle	Contenu
Vérification préalable	Lors de la demande de financement
Contrôle périodique	Audit de l'application de la convention
Audit des pratiques RH	Vérification de la conformité salariale
Vérification des bulletins de paie	Contrôle des classifications

Les employeurs doivent adapter leurs contrats de travail, leur politique salariale, leurs classifications et leurs pratiques internes pour garantir la conformité avec les dispositions conventionnelles.

Document à tenir à disposition	Objet
Contrats de travail	Conformes à la convention SAS
Bulletins de paie	Respectant les grilles salariales
Registres de temps de travail	Selon le PTI
Justificatifs de classification	Classement des salariés

En cas de contrôle administratif, d'audit ou de plainte, le non-respect de la convention SAS peut entraîner la **suspension** ou le **retrait du financement public**, ainsi que des sanctions administratives et des obligations de régularisation.

Pratiques et recommandations

Mettre en place une veille réglementaire sur les évolutions de la convention SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027) et intégrer sans délai toute modification conventionnelle dans les pratiques RH. **Former les équipes RH** à l'application des dispositions spécifiques de la convention est indispensable pour éviter tout risque de non-conformité.

Documenter précisément toutes les démarches de conformité et garantir la traçabilité des adaptations internes. Tous les justificatifs doivent être conservés pendant 5 ans minimum.

Effectuer des audits internes de conformité réguliers et maintenir une coordination active avec les organismes de financement. L'auto-évaluation régulière permet d'anticiper les contrôles et de signaler tout changement organisationnel aux financeurs dans les délais requis.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.162-2	Obligation d'entamer des négociations collectives sur demande
Arts. L.162-1 à L.162-13	Conventions collectives de travail
Règlement grand-ducal d'extension CCT SAS	Déclaration d'obligation générale — applicable à tous les employeurs du secteur
Loi modifiée du 8 septembre 1998	Relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique
Convention collective SAS 2025-2027	Dispositions sectorielles applicables
Loi du 24 juillet 2024	Conditions de travail transparentes et prévisibles

Le **non-respect** de la convention SAS par un employeur bénéficiant de financements publics expose ce dernier à des risques majeurs, notamment la suspension ou le retrait des subventions, des sanctions administratives, des obligations de régularisation et des **litiges devant le tribunal du travail**. Il est impératif de vérifier systématiquement la **conformité des pratiques internes** avec la convention SAS avant toute demande ou renouvellement de financement public. La CCT SAS 2025-2027 a été **déclarée d'obligation générale** par règlement grand-ducal, la rendant applicable à l'ensemble des employeurs du secteur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.